Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

De Jean XXIII à Hugo Chavez : le socialisme du XXIe siècle

Par Oscar Fortin
Mondialisation.ca, 05 octobre 2013
Humanisme

Région : Amérique latine & Caraïbe, L'Europe
Thème: Politique et religion

Voilà un titre qui va en faire sursauter plus d'un. Pourtant, le rapprochement de la pensée de ces deux hommes de foi ne peut que conduire à ce rapprochement. Jean XXIII, avec son encyclique PACEM IN TERRIS (PAIX SUR TERRE), et Hugo Chavez, avec son Socialisme du XXIe s.

Il y a 50 ans, le monde et tout particulièrement l'Église eurent un PAPE dont les qualités en ont fait un PASTEUR aimé de tous.

On le connaît surtout pour avoir convoqué le Concile Vatican II, véritable fenêtre d'ouverture sur le monde, mais aussi pour son encyclique sociale, Paix sur terre, véritable testament, laissé à l'humanité peu de temps avant sa mort.

Si le monde des humbles de la terre y a vu l'expression d'une espérance pour un monde plus juste, plus vraie, plus humain et solidaire, les puissances de ce monde et les apôtres du néolibéralisme sans frontière y ont plutôt vu un document subversif, voir communiste.

Ce n'est donc pas par hasard que cette encyclique de Jean XXIII ait été ignorée, non seulement par les hommes et les femmes politiques de notre Occident chrétien, mais aussi par ses successeurs sur le siège de Rome. Benoit XVI, dans son encyclique sociale, Caritas in Veritate (Charité dans la vérité) ne fait aucune référence explicite au contenu de cette encyclique, alors qu'il se réfère amplement à celles de ses autres prédécesseurs.

Que dit donc cette encyclique pour qu'elle ait été mise sur les tablettes tant par les successeurs de Jean XXIII que par les gouvernements de notre Occident chrétien ?

JEAN XXIII : PAIX SUR TERRE

En voici les principaux extraits

11 – Tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le repos, les soins médicaux, les services sociaux. Par conséquent, l'homme a droit à la sécurité en cas de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, de chômage et chaque fois qu'il est privé de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté (8).

Droits relatifs aux valeurs morales et culturelles

12 – Tout être humain a droit au respect de sa personne, à sa bonne réputation, à la liberté dans la recherche de la vérité, dans l'expression et la diffusion de la pensée, dans la création artistique, les exigences de l'ordre moral et du bien commun étant sauvegardées ; il a droit également à une information objective.

32 – Ainsi, il ne suffit pas de reconnaître et de respecter le droit de l'homme aux moyens d'existence ; il faut s'employer, chacun selon ses forces, à les lui procurer en suffisance.

35 – Voilà pourquoi une société n'est dûment ordonnée, bienfaisante, respectueuse de la personne humaine, que si elle se fonde sur la vérité, selon l'avertissement de Saint Paul : « Rejetez donc le mensonge ; que chacun de vous dise la vérité à son prochain, car nous sommes membres les uns des autres (25). » Cela suppose que soient sincèrement reconnus les droits et les devoirs mutuels. Cette société doit, en outre, reposer sur la justice, c'est-à-dire sur le respect effectif de ces droits et sur l'accomplissement loyal de ces devoirs ; elle doit être vivifiée par l'amour, attitude d'âme qui fait éprouver à chacun, comme siens, les besoins d'autrui, lui fait partager ses propres biens et incite à un échange toujours plus intense dans le domaine des valeurs spirituelles. Cette société, enfin, doit se réaliser dans la liberté, c'est-à-dire de la façon qui convient à des êtres raisonnables, faits pour assurer la responsabilité de leurs actes.

56 – (...) citant Léon XIII : « On ne saurait en aucune façon permettre que l'autorité civile tourne au profit d'un seul ou d'un petit nombre, car elle a été instituée pour le bien commun de tous (40). » Mais des considérations de justice et d'équité dicteront parfois aux responsables de l'État une sollicitude particulière pour les membres les plus faibles du corps social, moins armés pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts légitimes (41)

64 – Il est donc indispensable que les pouvoirs publics se préoccupent de favoriser l'aménagement social parallèlement au progrès économique ; ainsi veilleront-ils à développer dans la mesure de la productivité nationale des services essentiels tels que le réseau routier, les moyens de transport et de communication, la distribution d'eau potable, l'habitat, l'assistance sanitaire, l'instruction, les conditions propices à la pratique religieuse, les loisirs. Ils s'appliqueront à organiser des systèmes d'assurances pour les cas d'événements malheureux et d'accroissement de charges familiales, de sorte qu'aucun être humain ne vienne à manquer des ressources indispensables pour mener une vie décente. Ils auront soin que les ouvriers en état de travailler trouvent un emploi proportionné à leurs capacités ; que chacun d'eux reçoive le salaire conforme à la justice et à l'équité ; que les travailleurs puissent se sentir responsables dans les entreprises ; qu'on puisse constituer opportunément des corps intermédiaires qui ajoutent à l'aisance et à la fécondité des rapports sociaux ; qu'à tous enfin les biens de la culture soient accessibles sous la forme et au niveau approprié.

65 – L'intérêt commun exige que les pouvoirs publics, en ce qui concerne les droits de la personne, exercent une double action : l'une de conciliation et de protection, l'autre de valorisation, tout en veillant soigneusement à leur judicieux équilibre. D'une part, on veillera à ce que la prédominance accordée à des individus ou à certains groupes n'installe dans la nation des situations privilégiées ; par ailleurs, le souci de sauvegarder les droits de tous ne doit pas déterminer une politique qui, par une singulière contradiction, réduirait excessivement ou rendrait impossible le plein exercice de ces mêmes droits. « Une chose demeure acquise : l'action de l'État en matière économique, si loin qu'elle porte, si profondément qu'elle atteigne les ressorts de la société, ne peut supprimer la liberté d'action des individus ; elle doit au contraire la favoriser, pourvu que soient sauvegardés les

droits essentiels de chaque personne humaine (48). »

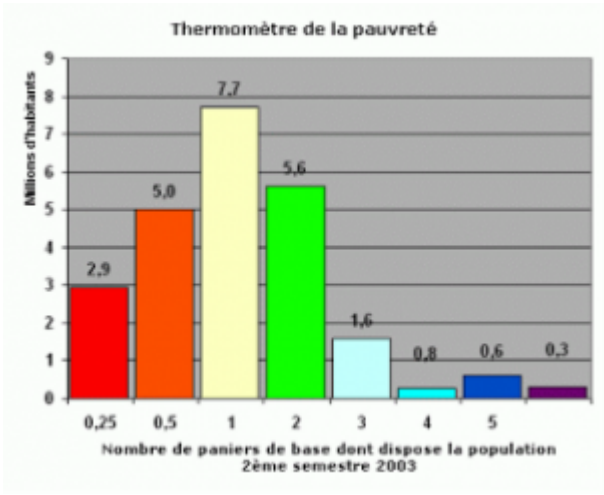
Voilà l'essentiel de la vision du pape Jean XXIII quant aux responsabilités de l'État à qui revient le pouvoir d'assurer le respect des droits des personnes et des peuples et le devoir de promouvoir le bien commun de tous et de toutes.

HUGO CHAVEZ : LA RÉVOLUTION BOLIVARIENNE



Lorsqu' Hugo Chavez prend le pouvoir en 1999, le pays est déjà depuis longtemps un riche producteur de pétrole qu'il expédie aux quatre coins du monde. Les ressources sont abondantes et les revenus ne manquent pas.

Les gouvernements qui se succédèrent tout au long de ces trente années ont été bénis par les Conférences épiscopales vénézuéliennes. Les églises célébraient l'amour de Dieu, la liberté des biens nantis et la compassion pour les pauvres. La paix régnait, l'argent circulait au sein des classes privilégiées et le Venezuela était devenu une terre où il faisait bon vivre pour ceux et celles qui en avaient les moyens. Pour les autres, les oubliés des médias et des gouvernements, c'était l'enfer de la pauvreté et de la misère. La paix des uns générait frustration, souffrance, humiliation des humbles et des laissés pour compte. Les soulèvements étaient réprimés avec force et les morts n'étaient plus des humains, mais des révolutionnaires, des fauteurs de trouble, des ennemis de la paix.



Le fossé des revenus

Une étude, menée en 2003 par l'Institut national de la statistique, établit la relation entre la valeur d'un panier de base nécessaire pour une famille de 5 personnes et le revenu de cette même famille. Cette approche considère comme extrêmement pauvre « » toute personne qui, avec son revenu, ne parvient pas à se procurer un panier alimentaire de base (lequel équivaut en fait à la moitié du panier de base). Le tableau qui suit donne un aperçu de la distribution de la richesse et de la pauvreté. On peut réaliser que ceux qui doivent se partager 20%, 25% et un panier complet totalisent 15 millions de personnes et ceux qui peuvent se partager 4, 5 et 6 paniers totalisent 1 700 000.

À l'aide de ces données, on constate que le groupe des personnes extrêmement pauvres est très important, alors que celui des riches est extrêmement restreint.

Il apparaît que 2,9 millions de personnes ne sont pas en mesure de satisfaire un quart de leurs besoins élémentaires (= la moitié de leurs besoins alimentaires), 7,9 millions de personnes sont extrêmement pauvres et ont à peine assez à manger. À l'autre bout du spectre, les personnes qui peuvent couvrir plus de cinq fois leurs besoins de base sont à peine plus de 300 000, sur une population totale de 25 millions d'habitants (soit 1,2 %).



CONSTITUTION DE 1999

Conscient de ces clivages entre les classes dirigeantes et oligarchiques et le peuple, Hugo Chavez passe à l'action en réalisant une de ses promesses électorales, à savoir la création d'une constituante et la rédaction d'une nouvelle constitution.

Les Constitutions précédentes avaient toutes été élaborées et votées par les classes dirigeantes et les mandarins de l'État. Dans le cas présent, ce sont les différentes composantes de la société qui participent avec l'État à sa rédaction et c'est le peuple qui lui donne le poids de son autorité en l'acceptant par la voie référendaire. Le 15 décembre 1999 le peuple dira oui et le 20 décembre de la même année elle sera promulguée comme loi fondamentale du pays.

Sur le plan du contenu, la constitution renforce la participation de la population en stipulant également, outre la démocratie représentative, la démocratie participative. Elle s'oppose au néolibéralisme et se fait la promotrice d'une économie mixte, comprenant, entre autres, le modèle coopératif et la possibilité d'autogestion. De plus, elle met particulièrement l'accent sur la mise en place d'un important volet social : soins de santé, enseignement, emploi, etc.

Sur le plan économique, le tout nouveau président déclare en février 1999: » Notre projet ne veut pas une étatisation de l'économie, mais il n'est pas non plus néolibéral. Nous cherchons une voie moyenne, où la main invisible du marché collabore avec la main visible de l'État : autant d'État que nécessaire, autant de marché que possible. » (19 Richard Gott, Hugo Chávez and the Bolivarien Revolution, Verso, Londres, 2005, p. 175)

Dans la vision d'Hugo Chavez, LE BIEN COMMUN constitue la référence principale de l'État et l'objet central de sa responsabilité par rapport à l'ensemble de la Société. L'État est là pour assurer ce BIEN COMMUN et ordonner les interventions de l'ensemble des autres acteurs.

LE SOCIALISME DU XXIe s.

Ce socialisme n'est pas le produit d'une idéologie, mais de la mouvance d'une société qui fonde son développement sur des valeurs de justice, de vérité, de solidarité et qui fait de l'État l'outil du peuple pour assurer le Bien commun de l'ensemble de la société. La démocratie participative dont il se fait le promoteur prend forme et se développe avec la conscientisation et l'organisation des divers intervenants sociaux pour qu'ils soient impliqués dans les décisions et les orientations politiques et économiques. Il est foncièrement anticapitaliste, sans être toutefois contre l'entreprise privée qui accepte de subordonner ses intérêts individuels et mercantiles à ceux de la collectivité.

Ceux qui ramènent ce socialisme aux expériences socialistes du siècle dernier ou qui utilisent le spectre du marxisme-léninisme pour discréditer le socialisme du XXIe s. font preuve de mauvaise foi intellectuelle. C'est évidemment le cas de la Conférence épiscopale du Venezuela et des oligarchies nationales et internationales. Ils en sont encore avec l'épouvantail de la lutte contre le communisme et le marxisme pour contrer les changements de nature à modifier les relations de pouvoir ainsi que leurs privilèges.

QUE CONCLURE ?

Le rappel du 50e anniversaire de la publication de l'encyclique de Jean XXIII permet d'éclairer de façon particulière les engagements inspirés par la théologie de libération ainsi que les changements profonds amorcés par les dirigeants des pays émergents.

À lire les extraits plus haut mentionnés de Paix sur terre, on y reconnaît les mots et les accents d'un Hugo Chavez, d'un Rafael Correa et d'un Evo Morales. Tous les trois se déclarent croyants et socialistes du XXIe s. . Tous les trois ont été soumis aux critiques de leurs épiscopats respectifs. Tous les trois sont les cibles virulentes des oligarchies et de l'Empire.

Le pensée de Jean XXII est parvenue, en dépit des silences entretenus par ses adversaires, à percer jusqu'en Amérique latine et à porter ses fruits.

De quoi faire réfléchir le nouveau secrétaire d'État du Vatican, Pietro Parolin.

Oscar Fortin

6 octobre 2013

Références

http://www.gauchemip.org/spip.php?article11533

http://www.gauchemip.org/spip.php?article12771

http://www.legrandsoir.info/video-vers-le-socialisme-du-xxi-siecle.html

La source originale de cet article est Humanisme
Copyright © Oscar Fortin, Humanisme, 2013

Articles Par : Oscar Fortin

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca